

Refugee
Rights

Turkey

Mülteci
Hakları

Merkezi

L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL
pour les Personnes Demandant la Protection
Internationale en Turquie

QUESTIONS ET RÉPONSES

REFUGEE RIGHTS TURKEY : CONSEIL & ASSISTANCE JURIDIQUE GRATUITE POUR LES RÉFUGIÉS

Türkiye'de Uluslararası Koruma Arayan Kişiler İçin
İŞGÜCÜ PİYASASINA ERİŞİM

FRANSIZCA

SORULAR & YANITLAR

Şubat 2016
Güncellemesi

J'ai fait une demande de protection internationale en Turquie. Est-ce que je peux travailler légalement ?

Les personnes qui ont introduite une demande de protection internationale doivent obtenir un permis de travail afin de pouvoir travailler légalement. La Loi numéro 6458 relative aux Étrangers et à la Protection Internationale stipulent trois différents statuts de protection internationale. Ces statuts sont ceux de "réfugié", de "réfugié conditionnel" et de "protection subsidiaire". Pour plus d'information sur ces trois différents statuts veuillez consulter notre brochure "La Protection Internationale en Turquie: Droits & Obligations".

Selon les dispositions de la Loi relative aux Étrangers et à la Protection Internationale, les personnes dont la demande de protection internationale est en cours d'évaluation, peuvent faire une demande de permis de travail 6 mois après le dépôt de leur demande de protection internationale.

La règle générale est que les demandes de permis de travail soient introduites par l'employeur et non pas par l'employé. Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale est l'autorité compétente pour recevoir et évaluer les demandes de permis de travail et pour octroyer les permis de travail.

J'ai obtenu le statut de réfugié conditionnel. Est-ce que j'ai besoin d'obtenir un permis de travail ?

De même que les demandeurs de protection internationale, les réfugiés conditionnels doivent attendre 6 mois avant de pouvoir déposer une demande de permis de travail.

Si votre demande de protection internationale a été évaluée et une décision a été rendue en moins de 6 mois, vous serez tout de même soumis au délai d'attente de 6 mois pour déposer une demande de permis de travail.

J'ai obtenu le statut de réfugié/J'ai obtenu le statut de protection subsidiaire. Est-ce que je dois obtenir un permis de travail ?

Les réfugiés et les personnes ayant obtenu le statut de protection subsidiaire peuvent travailler de façon dépendante ou indépendante à partir du moment où ils obtiennent l'un de ces statuts. Les personnes reconnues comme réfugiées doivent obtenir un document d'identité mentionnant leur numéro d'identité pour étrangers commençant par 99. Ce document d'identité sera valide pour une période de 3 ans. Les personnes qui ont obtenu le statut de protection subsidiaire seront également délivrées un document d'identité comportant leur numéro d'identité pour étrangers commençant par 99. Cependant ce document ne sera valide que pour une année. Ces documents d'identité sont délivrés gratuitement, sont renouvelables et valent titre de séjour.

Ces documents d'identité valent également permis de travail. Le fait que le titulaire du document d'identité ait l'autorisation de travailler sera mentionnée sur ce document. De ce fait, les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire n'auront pas besoin de faire une demande distincte de permis de travail.

Que signifie le permis de travail dépendant ? Que signifie le permis de travail indépendant ? Quelle est la différence entre ces deux permis ?

La Loi numéro 4817 relative au Permis de Travail des Étrangers et son décret d'application énumèrent les principales dispositions concernant le permis de travail des étrangers. Suivant les dispositions de cette loi, un permis de travail délivré pour un lieu de travail ou un employé déterminé est appelé un permis de travail dépendant. Un permis de travail indépendant est celui qui permet à son titulaire d'occuper n'importe quel emploi auprès de n'importe quel employé.

Les personnes ayant obtenu le statut de réfugié conditionnel et celles ayant le statut d'apatride sont soumis à un régime "exceptionnel". Ces personnes peuvent obtenir un permis de travail sans être soumises à la condition de délai stipulée dans la loi numéro 4817 relative au Permis de Travail des Étrangers.

Est-ce qu'il existe une restriction concernant l'accès au marché du travail en Turquie ?

Suivant la législation en vigueur, les étrangers ne peuvent occuper certains emplois ou exercer certains métiers. Ces emplois/métiers sont: (I) dentiste, infirmier, sage femme, pharmacien, (II) vétérinaire, (III) avocat, notaire (IV) personnel de sécurité dans un établissement public ou privé, (V) directeur d'hôpital privé, (VI) conseillers en douane (VII) capitaine de navire, matelot, pêcheur, chauffeur et autres emplois exercés dans les eaux internationales.

Est-ce qu'il existe d'autres conditions pour l'obtention d'un permis de travail ?

Les personnes qui souhaitent travailler dans le secteur de la santé ou de l'éducation doivent obtenir une autorisation préalable. Les professionnels de la santé doivent saisir la Direction Provinciale de la Santé et obtenir une autorisation préalable. Les professionnels de l'éducation, suivant la nature de leur occupation, doivent soit saisir le Ministère de l'Éducation Nationale soit le Conseil de l'Enseignement Supérieur pour obtenir cette autorisation préalable.

Comment les demandes de permis de travail sont évaluées ?

La Loi numéro 4817 relative au Permis de Travail des Étrangers et son décret d'application énumèrent les principales dispositions concernant le permis de travail des étrangers. Tel qu'il a été mentionné ci-dessous, les demandes de permis de travail doivent être faites en règle générale par l'employeur.

Suivant la législation en vigueur, afin de pouvoir recruter un étranger, un employeur doit réunir certaines conditions:

(I) L'employeur doit avoir minimum 5 employés de nationalité turque sur son lieu de travail.

(II) L'employeur doit avoir atteint un certain seuil de capital, de ventes brutes ou de volume d'exportation de l'année précédente.

(III) La rémunération et les salaires doivent correspondre à la qualification requise.

A cette fin, il existe des «multiplicateurs» déterminés par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Par exemple, le salaire d'un ingénieur ou d'un architecte ne peut être inférieur à 4 fois le salaire minimum.

Pour plus d'information sur ces critères veuillez consulter www.calismaizni.gov.tr

Il est également important de souligner que le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ne doit pas appliquer le deuxième critère aux demandes de permis de travail faites par les associations ou les fondations. Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ne doit pas appliquer le premier et le deuxième critère aux demandes de permis de travail des personnes travaillant pour les compagnies aériennes étrangères, de celles souhaitant travailler dans l'éducation et occuper un emploi domestique.

Tout au long du processus d'évaluation, l'employeur sera régulièrement informé du progrès de la demande par e-mail. Il est également possible que votre employeur consulte le statut de votre demande de permis de travail en visitant le site web du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Est-ce qu'il y a d'autres points concernant le permis de travail que je dois connaître ?

Sachez que vous devez commencer à travailler dans un délai de 30 jours suivant l'obtention du permis de travail. Votre employeur est tenu de notifier au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale la date du début de votre emploi dans un délai de 15 jours.

Est-ce que je peux occuper un autre emploi avec mon permis de travail ?

Comme les demandes de permis de travail sont effectuées par les employeurs et que les permis de travail sont octroyés pour un emploi et un employeur déterminé, votre permis de séjour expirera si vous quittez l'emploi pour lequel il vous a été accordé et ce indépendamment de la durée de validité du permis. De la même manière, votre permis de travail ne vous autorisera pas à occuper plusieurs emplois en même temps.

De ce fait, si vous souhaitez changer d'emploi, vous allez devoir obtenir un nouveau permis de travail. Veuillez noter que cette nouvelle demande de permis de travail n'annulera pas automatiquement votre permis de travail existant. Cependant, si vous obtenez un nouveau permis de travail, votre précédent permis sera automatiquement annulé par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Suivant la réception de votre nouveau permis de travail, vous devez retourner votre ancien permis au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

En cas de licenciement, mon permis de travail sera-t-il toujours valide ?

Comme mentionné ci-dessous, les permis de travail sont octroyés pour un emploi et un employeur déterminé. De ce fait, si votre contrat de travail prend fin de quelque manière que ce soit et que vous souhaitez continuer à travailler pour un autre employeur, votre nouvel employeur devra faire une nouvelle demande de permis de travail.

Je suis employé et j'ai un permis de travail. Quels sont mes droits ?

Votre employeur est dans l'obligation de vous payer le salaire minimum. Si votre employeur vous dit que vous ne pouvez pas toucher le salaire minimum à cause de votre nationalité, cela veut dire qu'il est malhonnête. Tous les salariés, indépendamment de leur nationalité ont droit au salaire minimum.

Suivant la législation portant sur la sécurité sociale, vous pouvez bénéficier de la couverture sociale indépendamment de votre nationalité. Votre employeur est dans l'obligation de vous inscrire à la sécurité sociale et payer régulièrement les cotisations patronales de la sécurité sociale. Les employeurs qui ne respectent pas ces obligations risquent de payer une amende. Si votre employeur ne paye pas vos cotisations de sécurité sociale, vous aurez le droit de saisir la Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale et y déposer une plainte.

Votre plainte doit comprendre tout document démontrant votre statut d'employé. Si vous ne disposez d'aucun document, vous pouvez apporter des témoins. Vous pouvez également appeler le numéro vert 170 du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale afin de dénoncer votre employeur qui ne respecte pas les dispositions légales.

Cependant si vous travaillez en tant qu'ouvrier saisonnier dans le secteur de l'agriculture ou de l'élevage, vous serez soumis à un régime différent. Votre employeur sera tenu de vous inscrire dans le système de sécurité sociale seulement si votre durée total de travail dépasse les 30 jours.

Quels sont mes droits en cas d'accident de travail ?

Les accidents de travail comprennent tous les accidents ayant eu lieu sur votre lieu de travail. Un accident qui a eu lieu pendant que vous effectuiez un travail lié à votre emploi dans un lieu autre que votre lieu de travail habituel sera également considéré comme un accident de travail.

Votre employeur est responsable pour toute blessure physique et/ou psychologique immédiate ou future dues aux accidents de travail.

Votre employeur est dans l'obligation de signaler l'accident en cause à la Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale. Si votre employeur ne le fait pas, vous pouvez vous-même saisir la Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale et les informer. Il est important de leur soumettre tous les documents concernant l'accident que vous avez eu.

Qu'est-ce qui se passera si je travaille sans permis de travail ?

Il est interdit de travailler sans permis de travail et sans avoir une dispense de permis de travail. Dans ce cas, l'employeur de même que l'employé peut être tenu de payer une amende.


Contacter Refugee Rights Turkey:

Où que vous soyez en Turquie, vous pouvez nous visiter dans nos locaux ou nous contacter par téléphone, par fax ou par e-mail. Refugee Rights Turkey est à votre service tous les jours de la semaine de 10h00 à 17h00 pour répondre à vos questions concernant vos droits et obligations en tant que demandeurs d'asile et vous apporter conseil et assistance sur les problèmes juridiques que vous risquez de rencontrer dans la procédure de demande de protection internationale.

 Dr. Refik Saydam Cad. Dilber Apt. No: 39 Daire: 11 Kat: 4

Şişhane, Beyoğlu - İstanbul

 +90 212 292 48 30

 +90 212 292 48 33

 info@mhd.org.tr

Mülteci Hakları Merkezi

Refugee Rights Turkey

📍 Dr. Refik Saydam Cad. Dilber Apt. No: 39 Daire: 11 Kat: 4

Şişhane, Beyoğlu - İstanbul

☎ +90 212 292 48 30

📄 +90 212 292 48 33

✉ info@mhd.org.tr

www.mhd.org.tr

Cette brochure a été préparée par **Refugee Rights Turkey** avec le soutien du **Bureau des Populations, des Réfugiés et de la Migration** du **Ministère des Affaires Étrangères Américain**, dans le cadre d'un Project mené en collaboration avec **Refugee Solidarity Network** (Réseau de Solidarité avec les Réfugiés) basée aux Etats-Unis et **Dutch Council for Refugees** (Conseil Néerlandais pour les Réfugiés).



Refugee Rights Turkey



Refugee Solidarity Network



US Department of State
Bureau of Population,
Refugees, and Migration